

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE  
COMMUNE DE MEYSSE

Envoyé en préfecture le 20/03/2024  
Reçu en préfecture le 20/03/2024  
Publié le 12/03/2024  
ID : 007-210701579-20240307-DB\_007\_CM070324-DE



Séance du Conseil Municipal du 7 mars 2024 - 18 h 00

DÉLIBÉRATION N° 24-0.7.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION - COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2023. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

- **TRANSMET** un exemplaire de cette délibération à Madame le Préfet de l'Ardèche pour visa ainsi qu'au Comptable du Trésor pour sa comptabilité.

.....

**Présent(s)** : MMES CHAUSSIGNANT - CODATO - CORTIAL - GAGNOT  
MRS CUER - MAZZINI - MORIZET - REYMONDON - ROCHETTE - MONTCHAUD  
Formant la majorité des membres en exercice

**Procuration** : Mmes DENIS- JULIEN-RAOULT – Ms ROUX - MÉNARD

**Absent(s)** : Mme LAUSSEL

**Secrétaire de Séance** :

Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	10
Nombre de suffrages exprimés :	14
Votes POUR :	14
Votes CONTRE :	0
Abstentions :	0

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Éric CUER.

